



APEM

Association des Parents d'Elèves de Montagny

L'APEM en bref

APEM et Conseil des Parents

Historique

Le mode de fonctionnement

Les activités

Contact



L'APEM en bref

La raison d'être de l'APEM

L'APEM a pour but de contribuer au bien-être et à l'épanouissement des enfants du Cercle Scolaire de Montagny. Pour ce faire, elle se propose

- de travailler, avec la commune et l'équipe enseignante, à des solutions concrètes pour le bien de tous et des enfants en particulier,
- d'organiser et de promouvoir des activités extrascolaires,
- d'animer la vie sociale autour de l'école,
- d'informer, d'écouter et de soutenir les parents en agissant comme plateforme d'échanges. L'association se veut et se doit d'être une source fiable d'informations et un moyen de consolider la communication en direction de l'école en étroite collaboration avec le conseil des parents.

Qui est l'APEM ?

Des volontaires qui soutiennent les activités pendant une heure, un jour et permettent à l'APEM de remplir sa mission

+

34 familles-membres qui cotisent et offrent ainsi à l'APEM une certaine indépendance financière

+

Un comité de 6 personnes qui s'engagent tout au long de l'année en planifiant, organisant et menant des activités et des événements.

APEM et Conseil des Parents

La question est souvent posée : la commune a-t-elle besoin d'une association de parents en plus du conseil des parents ?

S'il est vrai que certains buts sont communs, comme par exemple faciliter la communication entre parents et autorités scolaires et administratives, les modes d'opération et les conditions cadres sont très différentes et justifient les deux organes.

APEM	Conseil des Parents
• Association indépendante, «communauté» de parents. • Se compose potentiellement d'une majorité des parents du cercle • Moyen de consolider la communication en direction de l'école, aussi sur des sujets pédagogiques • Se propose de travailler, avec la commune et l'équipe enseignante, à des solutions concrètes pour le bien de tous et des enfants en particulier • Plateforme d'échanges entre parents • S'engage concrètement dans des activités, des événements et des projets • Contribue à l'animation sociale autour de l'école (scolaire /extra-scolaire)	• Organe dépendant de l'administration communale dont le fonctionnement est régi par le règlement d'application communal de la loi scolaire • Se compose de la RE, d'une représentante des enseignants, du conseiller communal responsable de l'école et de 6 parents. • Permet pour les administrations scolaires et communales de consulter les parents par l'intermédiaire de représentants sur la vie de l'établissement en général, à l'exclusion des sujets pédagogiques • Fonction consultative

Historique

Année scolaire 2017-2018

Mai	Création de l'association
Juillet	Disco 2017, soutien au cercle scolaire
Septembre	Création de la présence Internet, site web et page facebook
Novembre	Workshop avec enseignants
Décembre	Calendrier de l'Avent
Janvier	Début des ateliers sport et allemand
Mars	Carnaval, gestion de la buvette
Juin	Soumission du projet d'aménagement de la cour de Cousset
Juillet	Organisation et tenue de la Disco 2018

Année scolaire 2018-2019

Septembre	Premier bulletin d'information de l'APEM
Octobre	Fête d'Halloween et ateliers lanterne
Novembre	Début des ateliers sport et allemand (jusqu'au printemps)
Décembre	Ateliers de Noël
Juin	Disco de fin d'année

Le mode de fonctionnement

Fonctionnement interne

C'est le fonctionnement classique d'une association : toutes les décisions fondamentales sont prises lors des Assemblées Générales avec tous les membres. Le Comité est responsable de faire vivre l'association au quotidien et prend les décisions opératives. Le comité se réunit une fois par mois pendant l'année scolaire. Les projets sont en général organisés et conduits par le comité mais ce n'est pas une obligation et des personnes externes au comité, voire à l'association sont les bienvenues. Pour des raisons d'efficacité, une personne est nommée responsable du projet et le mène de façon autonome, soutenue par les autres membres du comité si besoin.

Collaboration avec l'école

La collaboration avec l'école est très pragmatique et concerne surtout des projets concrets. Il n'existe par exemple pas de comité commun. En revanche un mémo a été conjointement rédigé afin notamment de régler les aspects financiers de cette collaboration ainsi que la participation de l'APEM dans les diverses commissions du cercle scolaire.

Un compte commun existe et est géré par l'APEM, à la demande du CS. Les revenus des activités communes telles que Carnaval y sont versées pour être utilisé, après décision commune, pour des activités concernant les enfants scolarisés dans la commune.



Collaboration avec d'autres associations

L'APEM est membre de la FAPAF, fédération des associations de parents d'élèves de Fribourg.

Les activités

L'évènementiel

La disco de fin d'année, le carnaval, la fête d'Halloween, la vente de gâteaux à Noël sont autant d'évènements dans lesquels l'APEM s'engage, dans le but de dynamiser la vie sociale autour de l'école.

Les activités pour les enfants

Les activités proposées aux enfants sont des activités simples sans investissement financier important. Elles ont lieu les jours de congés scolaires ou lors de la pause de midi.

Les activités pour les enfants poursuivent plusieurs buts :

- Resserrer les liens entre l'école et les activités extra-scolaires, c'est-à-dire rompre la barrière école / vie en dehors de l'école, notamment pour les enfants mais aussi pour les adultes (parents et enseignants)
- Resserrer les liens entre les enfants de classes, de villages et d'âges différents afin de contribuer à une atmosphère ouverte et conviviale à l'école.
- Permettre à des personnes sans « fonction officielle » de s'engager dans la commune.
- ...et bien-entendu de tout simplement proposer des activités aux enfants du cercle.

Le travail de fond

L'association est aussi née de l'observation que les initiatives et les idées des parents ne se concrétisent que rarement et que leur avis ou revendications ne sont que peu entendus.

Les raisons sont multiples :

- Manque de connaissance de la marche à suivre pour présenter ses idées ou ses requêtes
- Manque d'endurance : les parents sont souvent seuls face à la « machine administrative » et s'essoufflent face à celle-ci
- Sentiment que « de toute façon rien ne changera »
- Manque de temps

L'APEM se propose d'être le porte-parole des parents en leur offrant:

- Le suivi des dossiers sur le long terme.
- La consolidation des avis, demandes et idées similaires ce qui leur donne plus de force.
- L'APEM fait office d'intérimaire et « dépersonnalise » des discussions qui ainsi sont plus objectives.

Contact

Le comité

Barbara Stauber

Cécile Werro

Lisa Olofsson

Marie-Laure Vonlanthen (trésorière)

Mathias Neuhaus (secrétaire)

Yannis Baillet (président) – 079 592 46 54 – yannisbaillet@gmail.com

En ligne



[/apemontagny](https://www.facebook.com/apemontagny)



www.ape-montagny.ch